



**1<sup>ère</sup> année de licence Droit**

**Présentation des cours à option**

**Semestres 1 et 2**

# *Semestre 1*

## *UE5 : Options*

### HISTOIRE DES SOURCES CONTEMPORAINES

#### Cours de :

#### Alexandre JEANNIN pour l'amphi 1

Ce cours aborde les sources du droit de la fin du XVIIIe au début du XXe siècle. Il s'agit d'une période charnière puisque, à la suite des codifications napoléoniennes, une seule source semble prédominer : la loi. Il faut attendre le milieu du XIXe siècle afin qu'émerge progressivement une véritable théorie des sources du droit, laquelle accorde une importance accrue à d'autres autorités. S'intéresser à cette théorie est donc indispensable à tout étudiant qui souhaite comprendre la façon dont s'élabore le droit. Qui crée le droit ? Qui l'interprète et donne un sens à celui-ci ? Qui systématise et ordonne les solutions nouvelles ?

#### Oscar FERREIRA pour l'amphi 2

L'article 7 de la loi du 30 ventôse an XII promulguant le Code civil des Français dispose : "A compter du jour où ces lois sont exécutoires, les lois romaines, les ordonnances, les coutumes générales ou locales, les statuts, les règlements, cessent d'avoir force de loi générale ou particulière, dans les matières qui sont l'objet desdites lois composant le présent Code". Ce témoignage d'adhésion à la nomophilie des Lumières et au légicentrisme semble tout offrir à la loi, à une époque où elle est censée exprimer la volonté générale et être souveraine. Dès lors, les codifications napoléoniennes auraient dû sceller le sort de toutes les autres sources du droit. La jurisprudence, suspecte, et la doctrine, indésirable, n'échappaient guère à cette mise au pilon. *Toujours la loi, rien que la loi et jamais autre chose ?* L'histoire contemporaine des sources du droit démontre de toute évidence l'inverse, plus conforme aux théories des sources du droit qui ont fait florès dès le milieu du XIXe siècle. L'étudiant cherchera ici à saisir les soubassements du droit et les disputes que ses sources ont pu engendrer dans le temps, dans l'idée de comprendre et de maîtriser ses futurs outils de travail, nullement réduits aux codes.

---

#### MINEURE

Consulter le livret des UE d'ouverture sur le site de l'ufr : <http://ufr-juridique-economique.u-bourgogne.fr/> dans la rubrique Scolarité/Emploi du temps.

---

# *Semestre 2*

## *UE4 : Compétences spécialisantes*

### Outils d'insertion professionnelle : le CV

Cet atelier d'1H30 vous fournit les explications et méthodes pour vous aider à rédiger ou améliorer votre CV et faire en sorte, grâce à des conseils spécifiques, qu'il retienne l'attention des recruteurs.

Lors de cet atelier, vous allez apprendre :

- A présenter vos connaissances et compétences de manière synthétique
- A mettre en œuvre les bonnes pratiques pour la construction de votre CV, aussi bien au niveau du fond que de la forme
- A éviter les erreurs
- A adapter votre CV en fonction de la nature de votre candidature (job étudiant, stage, emploi, candidature pour une filière sélective, etc.)

Qui anime l'atelier ?

Les ateliers sont animés par les ingénieurs en orientation et en insertion professionnelle du Pôle Formation et Vie Universitaire (PFVU) ou par des intervenants extérieurs partenaires du PFVU.

Pour précision, les CV ne sont pas retravaillés directement pendant l'atelier. Néanmoins, si vous souhaitez travailler de manière plus approfondie sur votre CV, vous avez la possibilité de prendre RDV avec un Ingénieur en orientation et insertion professionnelle du PFVU au 03.80.39.39.80

---

### PROJET PERSONNEL ÉTUDIANT

#### Cours de Florence MONNIER

L'objectif général est de proposer des conseils aux étudiants en phase d'apprentissage. Les étudiants ne possèdent pas toujours les repères suffisants et il est important de les aider à choisir un bon parcours académique.

Le PPE est l'occasion d'aider les étudiants à s'adapter à un nouvel environnement, à mieux définir leurs attentes et à interpréter les expériences acquises durant leurs études.

Une méthodologie d'investigation sera présentée aux étudiants, il s'agit :

- de leur permettre de mieux comprendre les interactions et synergies entre les différents enseignements dont ils bénéficient
- de faciliter la construction de leurs objectifs professionnels en identifiant les étapes du parcours visé.

La note portera principalement sur la conduite de la tâche réalisée, les informations collectées et la compréhension. L'évaluation prendra la forme d'une restitution écrite et/ou orale.

---

## *UE5 : Options*

### PRÉPARATION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS DE CATÉGORIE B

Cours de :

FABRICE HOARAU POUR L'AMPHI 1

Claire SOURZAT pour l'amphi 2

La culture générale est une épreuve essentielle des concours administratifs de catégorie B. Elle est aussi l'occasion de faire la synthèse des différents savoirs acquis au cours des cursus secondaire et supérieur.

Le cours a deux objectifs :

- Renforcer les acquis méthodologiques (écrit et oral)
- Sensibiliser aux problématiques actuelles

Les thèmes essentiels de l'actualité économique, sociale, politique, ... seront abordés sous forme d'exposés oraux, de discussion, de commentaire de texte, de plans de dissertation.

La réflexion portera sur des sujets variés : nouvelles technologies, sport, problèmes éthiques, politiques, environnementaux, sociaux...

---

## **PHILOSOPHIE DU DROIT**

**Cours de :**

**Élina LEMAIRE pour l'amphi 1**

En première année de licence en droit, un cours de philosophie du droit adressé à de jeunes bacheliers qui ne sont ni philosophes, ni juristes, ne peut avoir qu'un objet extrêmement modeste.

Aussi le choix a-t-il été opéré d'étudier certaines grandes notions du droit, et plus particulièrement du droit public (l'Etat, la notion de souveraineté, celle de liberté...) à travers un thème à la fois intemporel et d'une actualité « brûlante » : les rapports entre les cultes et l'Etat.

Le cours comportera des aspects théoriques et historiques mais aussi, bien entendu, une présentation du droit positif français sur la question, présentation qui permettra, par exemple, de présenter la formation historique et théorique de l'Etat, de réfléchir à la portée et à l'étendue des libertés dans l'ordre public étatique à travers l'exemple de la liberté religieuse, ou encore de s'interroger sur la signification de la laïcité à la française.

**Valérie WITTMANN pour l'amphi 2**

La seule analyse du droit en vigueur ne permet pas de répondre à toutes les questions que pose le phénomène juridique, car les règles de droit et les décisions de justice s'inscrivent dans un environnement vaste dont elles ne peuvent s'abstraire : il existe de nombreuses influences venant de la société, des autres sciences, ou d'autres systèmes juridiques que le seul droit français.

Le cours de philosophie du droit se présente comme une réflexion sur le droit, plus que comme un cours de droit "classique". Il a pour objectif de prendre du recul par rapport à la masse de règles juridiques, souvent appelées au changement, que l'étudiant, comme le praticien, sont amenés à analyser et appliquer.

Plus précisément, il s'agira de saisir le phénomène juridique en étudiant, en amont des règles de droit (dont l'étude se fait dans le cadre du cours d'introduction au droit), sa raison d'être, ses fondements, ses finalités, et en aval, sa mise en œuvre, ses instruments, ses méthodes, ou encore les spécificités du raisonnement juridique. L'approche sera nourrie tout à la fois des grands courants de pensée et d'exemples variés issus de la pratique et de l'actualité.

---

## **MINEURE**

Consulter le livret des UE d'ouverture sur le site de l'ufr : <http://ufr-juridique-economique.u-bourgogne.fr/> dans la rubrique Scolarité/Emploi du temps.

---